

INSERTIONS

Addresser au bureau du journal
le 8 à 11 heures du matin et
de 2 à 5 heures ou de 8 à 10 heures
le soir.

Félicité et Administration:

PIEDRAS: 277 (étage bas)

II Année Num. 223--147

UNION FRANÇAISE

PETIT JOURNAL DU MATIN

DIRECTEUR: J.-G. BORON DUBARD

MONTEVIDEO--Vendredi 26 Février 1892

Imbroglio électoral

Si l'on pouvait douter encore de la nécessité, aussi impérieuse, qu'urgente, de réformer l'électoral qui préside ici aux manifestations périodiques de l'opinion publique, ou de ce qui en tient lieu après, l'avoir supplante, il suffit, pour dissiper tous les doutes, de relire un instant sur les bizarries de l'imbroglio électoral que la commission des Pouvoirs de la Chambre des Représentants a eu à débattre ces jours-ci.

Tous les faits sont connus, mais il n'est pas inutile de les rappeler, car ils sont instructifs sous plus d'un rapport.

On sait, en effet, que M. Alcides Montero, ayant été élu récemment député pour le département de Flores, la Constitution Nationale (article 32) l'obligeait à renoncer au siège qu'il occupait encore à la Chambre des Représentants.

Ces pour se conformer à cette prescription de la partie fondamentale que M. Montero adresse le 9 janvier dernier à la Chambre basse une liste de renouvellement et de démission.

Il est de plus correct jusqu'ici, en admettant toutefois que l'élection sénatoriale de M. Montero, attaquée par M. Floro Costa, dans les conditions pour les motifs qui l'ont fait, n'a été entachée ni violée par aucun fraude partiellement digne de mention.

Mais la question s'est compliquée et imbrogliée tout à coup, quand il s'est fait d'accord à qui passerait le siège laissé vacant par la démission de M. Montero.

Deux prétendants, en effet, ont surgis immédiatement, armés tous deux de prétentions égales, et de titres qui leur conféraient des droits également indiscutables.

La loi, qui prévoit qu'une vacance pourrait se produire, et dont la prévision a été jusqu'à assurer trois suppléants à chaque siège, a vu supraventuer ce tourner le contraire.

Mais comment prévoir aussi qu'il se trouvait un jour à la Colonia une commission de scrutin assez distraite pour faire du premier suppléant le second, et vice-versa.

Et puis, quel fatal concours de circonstances... M. Montero obligé, démissionnaire et de renoncer à un siège pour lequel les deux premiers suppléants ont obtenu un nombre égal de voix (1.254) et dont le scrutin a donné lieu à un procès-verbal où l'ordre de scrutin se trouve intervertu comme si on l'eût fait intentionnellement en prévision d'un imbroglio sauvagement préparé!

Et le pire, c'est que cet imbroglio devait avoir pour résultat de mettre aux prises deux citoyens également intraitables sur le chapitre de leurs droits, mais pour l'un desquels on suppose que le P. E. a de coupables regards de complaisance.

C'est ainsi que, dès le premier moment du conflit qui s'est produit entre MM. Cuestas et Ribeiro pour le siège de représentant de la Colonia, il s'est trouvé immédiatement tout un assortiment de gens bien intentionnés pournier absolument les droits de M. Cuestas et affirmer qu'il ne pourra être appellé à la Chambre que par la pression des intrigues nouées en sa faveur dans la maison même du Président de la République.

La vérité, c'est que la question se présentait d'une façon assez confuse et bien faite pour justifier les perplexités d'hommes éprouvant stricte justice et de sévère légalité.

M. Ribeiro disait avoir en poche un diplôme de premier suppléant qui lui fut octroyé avec des délibérations du Président de la République et M. Cuestas, de son côté, exhibait un diplôme parfaitement authentique qui l'accréditait en la même qualité.

Qui faire en pareille occurrence? Renvoyer dans les compétiteurs et appeler le troisième suppléant, M. Lacueva, c'eût été peut-être la meilleure des solutions, mais il n'y fallait pas songer avec des hommes aussi peu disposés aux désestimens et aux concessions qu'MM. Ribeiro et Cuestas.

La commission des Pouvoirs a dû, par suite, se livrer à de minutieuses et consciencieuses investigations; c'est, du moins, ce qu'affirme son rapport.

Et ces investigations ont abouti à la proscription de M. Cuestas et au triomphe de ses préventions.

L'enquête a révélé, en effet, au dire des honorables rapporteurs, MM. Giolomiro de Aratta, Juan B. Arribalzaga, José J. Martínez, Bernardo Callorla, José F. Diaz, José M. Irisarri, qui, s'il est vrai que M. Ribeiro a obtenu un nombre de suffrages égal à celui de M. Cuestas, il est certain aussi que, dans la rédaction du procès-verbal du scrutin, M. Ribeiro a placé avant M. Cuestas et considéré comme premier suppléant, il n'en est pas moins certain qu'il a eu sur ce point une confusion regrettable, une erreur qui no saurait prévaloir contre la volonté expresse des électeurs, laquelle s'est prononcée en faveur de M. Cuestas, puisque de l'étude attentive des listes et du scrutin, il résulte que l'ordre de scrutin a donné la préférence à M. Cuestas, les bulletins ayant été rédigés dans l'ordre suivant: Juan B. Cuestas, llée ou G. Lacueva Carlos Ribeiro.

On trouvera, peut-être, comme nous, que la bus ainsi fournie pour assoir le droit de M. Cuestas à occuper le siège de M. Montero est un peu fragile.

L'ordre d'inscription sur une liste de votation ou un bulletin collégial est chose assez sûre.

En conclusion, que les électeurs ont voté manifestement une préférence en faveur de M. Cuestas est un corollaire plus que hésitant de prémisses fort contestables.

Nous n'insisterons pas toutefois sur le point de fait. Il nous importe peu en définitive que M. Cuestas l'emporte sur M. Ribeiro ou que M. Ribeiro lui ravisse la chaise curule de M. Montero, étant donné surtout qu'ils ont obtenu un même nombre de suffrages, et d'égale valeur, sans doute.

Mais n'est-il pas vrai que la simple possibilité d'imbroglios de cette sorte met en évidence le vice radical de la législation électorale et la nécessité d'aborder un peu plus tôt cette réforme, que le Président Herrera a promis de réaliser, conformément à l'idéal pour lequel il a combattu jusqu'à la mort comme publiciste, et dont les grandes lignes ont été tracées d'une façon magistrale dans le projet récemment remis au P. E. par la commission spéciale qui fut nommée, il y a quelques mois?

Dotter la République d'une bonne loi électorale, c'est-à-dire d'une loi qui rende impossible les abus, les scandales et les violences qui ont été le cortège habituel des élections, et qui prime les confusions, les erreurs et les im-

probabilités dont on s'est occupé hier, ce serait rendre à la Banda Oriental le plus grand service que les citoyens puissent espérer d'un Président déclaré et sincèrement patriote.

Les traités de commerce

ET L'OPINION ALLEMANDE

Ni les libéraux, ni les libres échangistes ne considèrent la conclusion des traités de commerce comme une vie; ils ont la libre échancrage à la gloire. Mais on voit dans les nouveaux traités comme le présage des temps plus propices, d'autant plus que leur action ne peut pas rester limitée aux pays avec lesquels ils ont été conclus.

L'esprit général, plutôt que la tonalité des conventions, indique le revirement qui s'est produit dans les cercles officiels au sujet de la politique commerciale. Lorsqu'on a voulu imposer au peuple allemand les tarifs des créateurs toujours croissants, on a dit et répété: «A où l'agriculteur possède des ressources, tout le monde en possède». Or, il est dit à la fin du mémoire accompagnant les traités que l'agriculture trouve dans l'industrie ses meilleurs débouchés. Et d'autres termes: «Lorsque l'ouvrier de l'argent, cet argent profité aussi aux agriculteurs». Voilà, caractérisé en quelques mots l'esprit nouveau.

La très conservatrice et très ortholithe «Gazette de la Croix» aurait voulu naturellement qu'on s'en tint au principe cher à M. de Bismarck et à tous les ministres: *Qui va non mourra*. Elle prône l'idée que les finances de l'Empire et la politique intérieure n'ont retiré que des avantages de la politique protectionniste. Si l'on avait maintenu les tarifs pendant cinquante ans, l'agriculture aurait pu accompagner sous la protection des tarifs, la tâche qui lui est dévolue.

Si la «Gazette de la Croix» entend par là que la tâche d'agriculture est de rendre le peuple allemand indépendant des créateurs étrangers, elle commet une lourde méprise. Jalous, si l'accroissement de la population continue dans les proportions actuelles, notre agriculture ne pourra suffire pour nourrir tous les Allemands.

L'opposition de la «Gazette de la Croix» n'a pas empêché l'approbation des conventions. On dit, il est vrai, que le prince de Bismarck saisira cette occasion pour ouvrir la campagne contre le gouvernement. Reste à savoir si le prince est disposé à combattre des moulins à vent. Il ne le pense pas.

ECHOS DES TRIBUNAUX

Un marquis du bon vieux temps—Vol au préjudice du comte de Paris

Le jury de Périgueux a été appelé à se prononcer dernièrement sur une affaire qui a eu beaucoup de retentissement dans la région.

Un véritable soulèvement se tenait aux abords du palais.

Le 29 juin dernier, M. le marquis Alberic de Saint-Astier, le dernier représentant d'aujourd'hui des vieilles familles du Périgord, décédait dans son château des Bories, près Périgueux à l'âge d'environ quatre-vingts ans. Par testament il laissait au comte de Paris la presque totalité de sa grande fortune, déserbant sans causes sérieuses des proches très honorables qui avaient quelque droit d'attendre à mieux.

C'était une étrange figure que celle du marquis de Saint-Astier. Absolument misanthrope, il vivait isolé, depuis 60 ans, dans son manoir des Bories, une remarquable construction du moyen âge, et profita de ses cotemporelles, du haut en bas de l'échelle sociale, le plus souverain impris. Ses jugements, ses propos, d'un caractère terrible, avaient peu à peu détaché de lui toute amitié. Il vivait en compagnie de ses tableaux et de ses livres, dont il passait le goût jusqu'à la manie.

Dans son personnel domestique, qu'il choisissait intelligent et littéral, le vieux solitaire se créait des relations amoureuses, et il témoignait aux serviteurs qui l'entouraient une sorte d'affection rude analogue à celle d'un bon maître pour les animaux qui le servent bien.

Chez lui singulier ce gentilhomme, qui essayait parfois de se donner à lui-même l'illusion de vivre en plein féodalité, qui se croyait et qui voulait être grand seigneur, qui bafouait en des propos cruels ses pairs en noblesse, dinait avec ses domestiques et, dans l'embrasure des cheminées, le soir, causait familièrement avec eux.

Jusqu'à ces dernières années, l'intelligence du marquis de Saint-Astier avait gardé toute sa vigueur.

La mort d'un serviteur qu'il honorait d'une tendresse particulière le jeta dans une prostration physique et morale dont il ne devait plus sortir. Il dut, à défaut de l'agréable favoriser sa confiance sur le nommé Mespolle, dit Saint-Jean, âgé de 59 ans qui était à son service depuis bientôt trente années.

Ce fut Mespolle qui régala le troussau de clefs ouvrant toutes les portes, notamment celles de la chambre jaune, laquelle, au dire d'une légende locale, contenait des trésors fabuleux. Ce fut Mespolle le qui mina les fonds, détacha les coupons, toucha l'argent, remplit et vida les portefeuilles: besogne assez délicate pour un illétré.

Les forces du marquis s'éteignirent de jour en jour, Mespolle et un voisin complainteur, Gaillard, furent, âgés de trente huit ans, engraissés à l'auré, ce qui peut être simultanément le projet d'un illettré. Cela situation exceptionnelle pour s'y tailler chacun une facile fortune. Aussi, billets de banque, titres de rente disparurent coup sur coup, et par quantités. En quelques jours, près de 80.000 francs furent sonstruits et employés à des placements divers.

S'il en eut l'opinion des habitants de la commune d'Antoine, où se trouve le château des Bories, les détournements auraient été beaucoup plus considérables, et on se demanderait notamment ce qu'ont pu dévenir les collections exceptionnellement abondantes de vieilles et rares pièces d'or que le marquis avait longtemps formées.

Quand les magistrats pénétrèrent dans la chambre jaune contenant les trésors, il y constatèrent un désordre indescriptible: les pièces les plus précieuses étaient volées, un peu

partout et on découvrit, par hasard, sous un papier, une classe de titres dont la valeur s'élevait à 50.000 francs.

Malgré l'énergie et l'habileté de M. le président Gachassin-Lafitte, les débats ne furent pas une suffisante lumière sur la culpabilité respective des deux accusés. Mespolle le jugea qu'il n'aurait pas cessé d'être un honnête homme si Gaillard ne l'avait débouché; Gaillard affirma qu'il a simplement servi de «échiffre» et de dépositaire.

Le premier est défendu par M. Seidler, ancien sous-préfet, qui prononce en sa faveur une vigoureuse plaidoirie; le second par M. Marchet, qui s'acquitto brillamment de sa charge plus difficile.

Après une longue délibération, le jury a rapporté un verdict négatif en faveur de Gaillard et asturé contre Mespolle, qui est condamné à deux ans de prison.

CAMELOTS MONTÉVIDÉENS

Une heure. L'air est immobile,
Le soleil du haut du ciel bleu
Sur les épaules de la ville
Jeté un brillant manteau de feu.

Dès le point du jour avec rage
Il n'a cessé de flamboyer;
Aussi chaque pierre dégagé
De la chaleur comme un foyer.

L'œil se blesse à la blancheur crue
Des longs murs crâpés à la chaux,
Le pied, aux jasés de la rue,
Se brûle comme à des réchauds.

Dans l'ombre étroite quo projettent
Les maison, de chaleur rendus,
Les chiens dans leur loison halent,
Bavant sur le flanc étendus.

Fermant au jour serré et porto
Chacun se tapit dans son coin
Et la ville semblerai morto
Si n'était que, de loin en loin.

Un Tramway passe à peu près vide;
Les trois chevaux, malen leur mors,
S'arcourent, cagueux, à la bride
Pour ne pas tomber roides morts,

Et subtilement une bande
De gamins tout déguenillés,
D'où venue, on se le demande,
S'élance sur les marchepieds.

Criant d'une voix déchirée
A s'entier du matin au soir,
La scieuse fraîchement tirée
Quite lez leurs doigts migraisons en noir.

Et l'on tant la pitié vous prendre
Aux uns fax de ces deux museaux
Qui ne devraient laisser entendre
Que des gazouilllements d'oiseaux.

Après tout, sont ils bien à plaindro
Ces insouciants vagabonds!
Pour un rien s'ils sont pris à geindre,
Leurs gros chagrins ne sont pas longs.

Pour ces polites âmes neuves
Tout tourne en récréation:
Ils se font un jeu des épreuves
De leur pauvre condition.

Sur eux les rebuffades glissent;
Leurs yeux qui sont si suppliants
Comme un ciel d'êé s'éclaircissent
Dès qu'ils ont sondé les clients.

Que leurs culottes dochirées
Découvrent de maigres genoux,
Que leurs jambes à l'air cuivrées
Par endroits soient noires de coups,

Qui l'importe! Ils dormiront du sommeil
Et des enfants fatigués;
Quittons nos raisonnements d'homme
Ils sont heureux, puisqu'ils sont gais

gnaux télégraphiques et de la boussole. Après l'incident qui éclata au Parlement de Londres en 1881, il reconstruisit les nouveaux édifices de poids et mesures qui avaient été détruits par les flammes; s'occupa des chemins de fer, pour préconiser la voie étroite; et dirigea les opérations astronomiques qui devaient servir de préface à la délimitation des frontières du Canada et des États-Unis.

Une de ses principales découvertes fut consignée dans un mémoire, devenu célèbre, sur la dispersion chromatique de l'atmosphère et sur la magnétisme, la météorologie, la spectroscopie, la photobiographie, les calculs mathématiques, des documents d'inestimable valeur, publiés soit sous forme d'études dans la «Philosophical Magazine», l'*Athenaeum*, dans les Bulletins des sociétés savantes, dans la «Penny Cyclopaedia», soit sous forme de volumes dont la plupart sont devenus classiques.

Il sera fastidieux d'énumérer toutes les distinctions qui ont valu à sir G. B. Airy ses immenses et admirables travaux. L'Institut de France lui décerna le prix Latande; il reçut des mains du prince de Galles le prix Albert foncé par le prince consort, et de l'Institut des Ingénieurs civils une médaille frappée à son honneur, à la suite de ses études sur les ponts à arceau écarlate; il a été élevé au grade de chevalier de l'ordre de l'Empereur de France; la ville de Londres lui décerna en 1873 le droit de bourgeoisie; il a été élu membre honoraire de la plupart des sociétés savantes d'Angleterre, d'Amérique, des Pays-Bas; France; la ville de Londres lui décerna en 1873 le droit de bourgeoisie; la Reine le nomma commandeur de l'ordre du Bain, et, enfin, lorsque, âgé de 80 ans, il résigna ses fonctions d'astronome royal, le Trésor lui fit une pension de 28.000 francs par an, ce qui ne l'empêcha pas de se consacrer à ses nouvelles études en sa retraite de savant illustre. Il aura vécu six ans de plus que son illustre devancier Newton, mort, on le sait, à 85 ans.

Les observatoires du Royaume-Uni et de l'univers entier sont pleins d'appareils nouveaux construits sur ses indications, et il laisse sur le magnétisme, la météorologie, la spectroscopie, la photobiographie, les calculs mathématiques, des documents d'estimations dans la «Philosophical Magazine», l'*Athenaeum*, dans les Bulletins des sociétés savantes, dans la «Penny Cyclopaedia», soit sous forme de volumes dont la plupart sont devenus classiques.

Il sera fastidieux d'énumérer toutes les distinctions qui ont valu à sir G. B. Airy ses immenses et admirables travaux.

Les observatoires du Royaume-Uni et de l'un

UNION FRANÇAISE



**INSTITUTO ODONTOLOGICO
AMERICANO**
DIRIGIDO POR LOS CHIRUJANOS DENTISTAS
F. CASULLO Y HNO.

206—CALLE ANDES---206 ESQUINA 18 DE JULIO

Avisamos á nuestra clientela y al público en general que hemos establecido un Instituto Odontológico, único en su clase en Montevideo.

En este Instituto es en donde se encontrarán las ventajas de cada uno para obtener una buena dentadura sin molestia ni sacrificio.

1. A qui solo haremos las EXTRACCIONES, ORIFICACIONES Y EMPLOMADURAS sin el mas mínimo dolor, por medio de la máquina anestésica inofensiva que poseemos únicamente en la América del Sur y hacemos toda clase de trabajos conocidos en el arte dentario SIN EXCLUSIÓN, a satisfacción del mas exigente.

2. Los precios son al alcance de todas las clases.
3. Alquiler lo traerá como lo pagará el trabajo al contado lo podrá hacer por mensualidades de uno ó dos pesos o más, según lo económo y plazos.

4. Llego todos los pueblos a asegurar sus dientes por la inflación suma de CINCUENTA pts., por mes, siempre que los suscriptores de cada familia sean menos de cinco, siénlo mas no hará una rebaja de un veinte por ciento á los que se les cuidará la dentadura haciendo todo clase de reparaciones que fueran necesarias, hasta colocarla la dentadura completa si hubiese necesidad, por lo tanto los ases guardados tenían derecho á que los Directores le mantuvieran la dentadura en perfecto estado de conservación ya sea los dientes naturales ó artificiales.

Pido á las familias que usarán el Instituto y piélan datos, y se suscriba al menos uno de ellos y así podrán ver las innumerables ventajas que le reporta el tener asegurada la dentadura en dicho Instituto.

**INSTITUTO ODONTOLOGICO
AMERICANO**

DIRIGIDO POR LOS CHIRUJANOS DENTISTAS

F. CASULLO Y HNO.

206—CALLE ANDES---206 ESQUINA 18 DE JULIO

Institution Française pour demoiselles
Directrice: Madame Clémilde-Césarilloas, pour
vue du brevet d'institutrice et du diplôme su-
périeur de l'Ecole Normale de France.
Afin de répondre à tous les désirs des familles,
la Directrice a pris dans son établissement
un maître d'espagnol et une brodeuse de
premier ordre qui donnent quotidiennement
leurs leçons respectives.

106—Conveacion—106

WILLIAM MEIKLE Y C
61—CERRO-LARGO—61

PIERROS DE TODAS CLASES, PARA HERREROS
CARPINTEROS, ETC.

COMO TAMBIEN TIRANTES Y VIGAS DE
PIERRO PARA CONSTRUCCIONES

Alambre para cercos, de acero y de fierro,
patente y media patente.—Alambre galvanizado
para telégrafos.—Estiradores y piques de fierro,
Fierro galvanizado para techos, idem fierro.—Zinc de
todos los números.—Cabilletes, tornillos,
clavos y rosetas galvanizados.—Piezas de todas
las clases.—Hoja de fierro de todas las clases y tamacos.—
Ollas de tres pies, ollas y cacerolas estanadas.—
Baldos con piés y sin piés.—Baldos sencillos,
reforzados remachados.—Loza piedra, labrada
hist.—Loza comun.—Porcelana vidriera y ceris-
teria.—Ceniza de solá.—Sola caustica, etc.

Le paquebot français:

PORTUGAL

Capitaine VACQUIER

Partira le 6 Mars à 3 heures du soir faisant escale à Rio Janeiro, Dakar, Lisbone et Bordeaux

Le vapeur français:

MEDOC

Capitaine DUPONT

Partira le 1 Mars pour Brésil et Bordeaux

Le paquebot français:

ORENOQUE

Capitaine BRETEL

Partira le 21 Mars à 8 h. du matin faisant escale à Rio Janeiro, Bahia, Pernambuco, Dakar, Lisbonne et Bordeaux.

Pour plus amples informations et pour traiter du fret des marchandises s'adresser à l'Agence, rue Zubala 78.

L'Agent, A. PARDELLHA.

Mensajerias Fluviales del Plata
ITINERARIO
DEL VAPOR NACIONAL

MONTEVIDEO

Sale todos los viernes para Buenos Aires, Pá-
mira, Fray Bentos, Gualeguaychú, Uruguay
Paysandú, Villa Colón, Guasíyú, Concordia.

Llega del Salto y escales todos los jueves.
Admite pasajeros, cargas, encomiendas y di-
nero a flote para dichos puntos.

Vapor Nacional

LIBERAL

Capitan: Pintos.
Sale todos los martes para Salto y escales a
Colonia.

Ernesto Julia.

Calle Piedras, núm. 173.

CHARGEURS REUNIS
COMPAGNIE FRANCAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

Le vapeur français

RIO NEGRO

Capitaine GUEGAU

Partira le 18 Febrero 1892 pour Dunkerque et le Havre.

Le vapeur français,

DOM PEDRO

Capitan: LENORMAND

Partira le 28 Febrero pour Dunkerque et le Havre, faisant escale à Santa Cruz de Tenerife.

Le paquebot français:

PARAGUAY

Capitaine: BUGAULT

Partira le 6 Mars pour Dunkerque et le Havre faisant escale a Santa Cruz de Tenerife.

Prix des Places

1re. classe Fr. 750, 3me distincte 350—3me. 150

Pour plus de renseignements sur les passa-
ges et les frêts s'adresser à l'Agent.

P. TALHOUARNE

201-Rue Piedras, altos.

Téléphone «La Cooperativa» num. 172.

misérable femme qui se parjure une fois de plus.

Jacques Descat tressaillit, et une paleur mortelle couvrit son visage; mais sa tête, en sifflant, grave et sévère, approuva le gênante mensonge de sa cliente.

Oui continua la jeune fille, elle mea com-
meille à toujours menti.

On lui a dit, sûrement, que je connaissais
aujourd'hui mon origine, et que j'avais
des preuves authentiques de ma personna-
lité.

On a sans doute ajouté que je savais aussi de
quel abominable crime elle s'était rendue co-
upable jadis, à Southampton.

Elle n'ignore pas que Jeannine m'a rapporté
les actes notariés, disant ce qui je suis la
fille...
Elle se saisit, après tout cela, irrécusable et
ruinée!

Elle est certaine que je ne lui laisserai pas
ce nom qu'elle a déshonoré... que je lui arra-
cherai jusqu'au dernier sou de cette fortune, à
laquelle elle a sacrifié l'honneur et la joie de
tous les siens.

Et comme elle ne veut pas renoncer aux ri-
chesse, à l'or, et exclusif amour de sa vie;
comme ce nom vulgaire de Bergs brosse son
orgueil, sa pensée, fertile en malices, vient
de trouver un dernier expédient.

(A suivre.)

P. S. N. C.

COMPAGNIE DU PACIFIQUE

Ligne bi-mensuelle de vapeurs

ENTRE

Liverpool, Rio de la Plata et Valparaíso

Desservie par les magnifiques vapeurs suivantes:

Aconcagua 4412 tns. John Elder 4162 tns.

Aracataca 2577 " Liguria 4688 "

Britannia 4132 " Magellan 2856 "

Gatista 329 " Polaris 4276 "

Iberia 4762 " Patagonia 2866 "

Sorata 4039 tns.

Vaiges à Europa en 18 días

Le rapide vapeur anglan

BRITANNIA

Capitaine: H. BROWN

Partira le 27 Fevrier 1892

Pour Rio Janeiro, Lisboa, Vigo, Bordeaux,
Plymouth et Liverpool.

PASAJES A VIGO: 30 PESOS

8 ANS FRAIS de QUARANTA

Il sera servi gratuitement du vin aux pa-
sagers DE TOUTES LES CLASSES à bord

TOUS LES VAPEURS de la compagnie.

Pour plus de détails s'adresser:

Wilson, Sons & C. Limited

AGENTS A

MONTEVIDEO Y BUENOS AIRES

RUE SOLIS 55 | RUE RECONQUISTA

Rio Janeiro, Santos, Bahia, Per-

nambou et San Vincent.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE TRANSPORTS MARITIMI

A VAPEUR

SERVICE RÉGULIER

DE BUENOS AIRES A NAPLES

Le vapeur français:

PROVENCE

Commandant FERRAS

Partira le 2 Mars 1892 pour Rio Jardim
Balti, Marseille, Barcelone, Gênes, et Naples.

Le vapeur français,

ESPAGNE

Commandant C. ALLEMAND

Partira le 1 Mars pour Rio Jardim
Balti, Marseille, Barcelone, Gênes et Naples.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE

(LIGNE DE L'AMÉRIQUE du Sud)

Biarritz... do 5.000 tonneaux et 2.400

Bourzogno > 2.500 > > 1.000

Bretagnon > 3.000 > > 1.000

La Franco > 4.000 > > 1.000

Poitou > 2.800 > > 1.000

Provence > 5.000 > > 2.500

Aquitaine > 5.500 > > 3.000

Espagne > 6.000 > > 3.000

PASSAGES DE MONTEVIDEO A PARIS

On délivre des passages de Montevideo à Paris
en 1re 2me et 3me. 45.— Aller et retour: Fr. 140

sont valables pour 45 jours, et ceux d'aller et
retour pour 6 mois, à compter de la date du 06 part.

Les passagers peuvent obtenir dans les mêmes
conditions des billets de Paris à Montevideo
aux bureaux de la Société, rue de la Chaussée
sous l'Arc de Triomphe.

Les passagers qui prendront des billets d'aller
et retour jouiront d'un rabais de 20%.

Les personnes qui désireront faire passer
des passagers d'Europe payeront leur passe-
port contre une lettre de crédit et dans le cas
où le voyage n'aurait pas lieu le prix du pas-
sage sera intégralement remis.

Pour plus de détails, fréquenter l'agent
à l'Agence.

RUE ZABALA 72.

Sousles, Penausse 13